

## ROLE DES DELEGUES DE PARENTS D'ELEVES (DPE)

### Quel est le rôle d'un délégué de parents?

- Les délégués de parents d'élèves (DPE) sont la représentation officielle des parents d'élèves dans la vie scolaire via leur participation aux conseils d'école. Ils sont là pour transmettre vos demandes ou remarques à la mairie et à l'école.
  - Les DPE peuvent aussi servir de modérateurs (à la demande des parents ou de l'école) en cas de problèmes personnels.
    - Dans une année scolaire, il y a trois conseils d'école.
  - Avant chaque conseil, les DPE se réunissent afin d'établir la liste des questions des parents à transmettre pour l'ordre du jour.

### Quels sont les autres fonctions du DPE?

En outre, le parent d'élève intervient lors de manifestations au sein de l'école telles que kermesses, bourses aux jouets et autres animations.

Le DPE, acteur dans la vie de l'école, est la voix des parents pour le bien être de l'enfant.

## LE CONSEIL D'ECOLE

### Attributions

Le conseil d'école est constitué pour un an et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.

Il se réunit une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent les élections

**Il vote le règlement intérieur de l'école.**

**Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école**, dans le cadre de l'élaboration du projet d'école.

**Il fait des suggestions sur le fonctionnement des activités périscolaires**

### Attributions consultatives

Le conseil d'école est consulté sur :

- les conditions de fonctionnement matériel et financier de l'école,
- l'intégration d'enfants handicapés,
- les classes de découverte,
- les projets d'action éducative,
- les activités post et périscolaires,
- la restauration et l'hygiène scolaires.

### Autres attributions

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles et pour l'organisation du temps scolaire. Il est informé sur la composition des classes, sur le choix des manuels scolaires et matériels pédagogiques, les conditions dans lesquelles les instituteurs organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves.

### Attributions pédagogiques

Le conseil d'école statue sur proposition des équipes pédagogiques pour la partie pédagogique du projet d'école.